

Compte rendu du conseil de l'ED MIIS

Ouverture de la réunion : le 28 juin 2017 à 14h00

Liste des présents : Laurent HEUTTE, Thierry PAQUET, Nicolas LANGLOIS, Damien OLIVIER, Christian GOUT, Pierre CALKA, Francesco AMOROSO, Christophe DOLABDJIAN, Christophe ROSEMBERGER, Brigitte DIARRA, Arielle PERETTE, Olivier LEY, Riadh SAADA, Mathieu VALOIS, Adrien CECCALDI, César MARTINEZ, Alexandre BERRED, Jalal FADILI, Marie LEGAY-MELEUX.

Excusés : Patrice LEROUGE, Georges NEAIME, Agnès DESOLNEUX, Frédéric JURIE, Nicolas FORCADEL, Stephan BRUNESSAUX, Gérard YAHIAOUI, Gilbert LEVITT et Stéphane CANU.

4 points à l'ordre du jour :

- 1) Demande d'intégration du LAC
- 2) Répartition des allocations établissements
- 3) Avis candidats allocations RIN
- 4) Questions diverses

- Demande d'intégration du LAC

Le LAC, Laboratoire d'Automatique de Caen, est une nouvelle Equipe d'Accueil qui souhaite intégrer l'ED MIIS.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'intégration de ce laboratoire à l'ED.

Le conseil se demande si les HDR du LAC ont été comptabilisés pour les allocations. (Discuter de ce point avec Patrice LEROUGE).

- Répartition des allocations établissements

L'ED MIIS compte 10 allocations ministérielles ; 5 pour l'Université de Caen Normandie (UCN), 3 pour l'Université de Rouen Normandie (URN) et 2 pour l'INSA de Rouen (INSAR).

Une allocation est attribuée par l'Université Le Havre Normandie (ULHN) à un sujet du LITIS dans le périmètre de l'ED, mais celle-ci n'est pas dans le pot commun de l'ED.

3 laboratoires ont fait passer des auditions cette année pour la sélection des candidats : le GREYC, Le LMNO et le LITIS. Le bureau encourage les autres laboratoires à faire de même les années prochaines.

L'ED a reçu 17 dossiers dont 1 s'est désisté (LITIS) et 1 pour l'allocation de l'ULHN. 15 ont été examinés par le conseil pour la répartition des 10 allocations mutualisées.

Le bureau félicite les laboratoires pour la qualité du concours avec de très bons voire d'excellents candidats !

Le conseil a donc examiné les 15 dossiers pour les 10 allocations.



Normandie Université



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Le conseil procède au classement selon des critères d'excellence et de priorités scientifiques :

- o La qualité des candidats
- o La qualité de l'encadrement
- o Les priorités scientifiques de chaque laboratoire

Le classement proposé sur la liste principale est validé à l'unanimité par le conseil.

Concernant la liste complémentaire, le conseil décide à l'unanimité que pour cette année, l'ED transmettra une liste classée. Après discussion une proposition de liste complémentaire est votée à l'unanimité.

Si un candidat se désiste sur la liste principale, dans un premier temps le directeur de thèse cherche un autre candidat et, dans un deuxième temps, si celui-ci n'en a pas, l'allocation sera reportée sur le premier candidat et sujet de la liste complémentaire.

Cf diapositives jointes pour la sélection définitive et la répartition des allocations ministérielles par laboratoire et selon les critères décidés lors du dernier conseil.

Concernant le sujet d'Éric SAINVILLE de l'ULHN, le conseil doit émettre un avis sur le candidat.

Le conseil soulève le problème d'équité de traitement entre les candidats puisque le candidat de l'ULHN n'est pas classé avec les autres. Le LITIS précise que cette candidate a été auditionnée avec les autres candidats du laboratoire. Celle-ci arrivait 3^{ème} dans le classement sur les 10 auditions du LITIS.

Le conseil donne donc un avis favorable à l'unanimité pour Mathilde VERNET, candidate au LITIS à l'ULHN.

- Avis candidats allocations RIN

11 dossiers ont été reçus (9 pour le pôle SN, 1 EP2M et 1 CTM).

Les dossiers avec les candidats retenus sont à remonter à la ComUE pour le 1^{er} juillet au plus tard. L'ED n'a pas la possibilité de remplacer un sujet par un autre en revanche il est possible de changer un candidat avec un second concours en septembre.

L'ED souhaiterait à l'avenir que les laboratoires fassent un concours global des candidats, aussi bien ceux pour des allocations établissement que région.

Pour cela, le calendrier des RIN devrait être avancé par exemple en Décembre.

Par ailleurs, pour l'année prochaine, il faudra impérativement insister auprès des directeurs de thèse bénéficiant d'une allocation région, que le candidat sera évalué et devra être validé par l'ED même si le sujet lui a été validé par la région.

Le conseil procède à l'examen des dossiers.

Si un candidat n'est pas retenu par l'ED sur un sujet RIN, la direction propose de ne pas transmettre le sujet+candidat concerné à la ComUE au 1^{er} juillet et de laisser le directeur chercher un autre candidat pour le second concours de Septembre.

Sur la liste des 11 candidats, deux ont été discutés par le conseil.



Normandie Université



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Pour la candidate proposée par B. Crémilleux et B. Cuissart, après discussion, sur la base de son dossier académique et son parcours, le conseil a émis un avis réservé avec 15 votes pour cet avis et 2 absentions.

L'encadrant sera informé pour qu'il amorce la recherche d'un nouveau candidat pour le 2nd concours de septembre.

Le conseil vote à l'unanimité un avis favorable pour les autres candidats.

Depuis, nous avons appris que la candidate sur le sujet de l'ISEEM s'est désistée, mais a été remplacée dans la foulée avec un avis favorable à l'unanimité du conseil.

La candidate du sujet dirigé par D. Robbes et C. Jorel s'est aussi désistée et les encadrants sont activement à la recherche d'un nouveau candidat pour le 2nd concours de Septembre.

- Questions diverses

Question de Francesco AMOROSO sur les conventions de reversement aux laboratoires.

Les premières ont été validées le 3 juin mais l'argent n'a pas encore été versé aux établissements et par conséquent aux laboratoires. Ceci s'explique par le fait que les établissements n'ont pas encore versé à la ComUE l'argent pour les EDs.

Fin de la réunion : 16h00

Fait à Caen le 30 juin 2017